



Non à l'alourdissement des tâches et missions des PEMF !

Chaque année, les missions et tâches des PEMF deviennent de plus en plus lourdes. Cette année, la situation est tellement inacceptable qu'au moins 13 PEMF formation initiale sur 40 ont décidé de ne pas renouveler leur candidature. Les organisations syndicales (SNUipp-FSU,...) interpellent le DASEN de Gironde afin d'obtenir une amélioration des conditions de travail des PEMF et dénoncer l'alourdissement de leurs tâches. Une réelle concertation doit être engagée et prendre en compte l'expertise et l'investissement des PEMF.

PEMF en formation initiale. Ce que nous dénonçons :

- l'augmentation progressive des heures d'intervention à l'ESPE/INSPE (48 h pour 2020-2021, soit 8h de plus qu'en 2018).
- l'augmentation du nombre de PES suivi (jusqu'à 6 PES) pour un temps de travail de 250 à 300h (contre 230h en 2019).

PEMF en formation continue. Ce que nous dénonçons :

- l'augmentation des formations à assurer l'an prochain. (6 à 8 contre 5 cette année).
- l'affectation sur des secteurs sans tenir compte de leur lieu de résidence.

Conseillers pédagogiques

Les conseillers pédagogiques ont depuis longtemps fait les frais de cette politique : toujours plus de missions pour une reconnaissance très faible. Beaucoup enchainent les heures de travail et sont sommés de répondre à des demandes institutionnelles chronophages.

Seul un recrutement massif de PEMF et de conseillers pédagogiques, mieux formés et dégagés des trop nombreuses tâches administratives, sera en mesure de faire que les conditions de travail s'améliorent pour ces personnels. Former mieux les enseignants, en formation initiale et en formation continue, est l'un des plus puissants leviers pour la réussite de notre système éducatif.

Les organisations syndicales signataires : SNUipp-FSU, SE-Unsa, SGEN-CFDT